



REACTION 19
Association Loi 1901
Agrément n° W751256495
68 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président
du Conseil constitutionnel
2 rue Montpensier
75001 Paris

Paris, le 30 juillet 2021

Par courrier recommandé avec AR N°1A 171 141 9825 7

**Objet : Contribution extérieure auprès du Conseil constitutionnel sur
la saisine n° 2021-824 DC du 26 juillet 2021**

Monsieur Le Président,

Je vous contacte en ma qualité de Président de l'Association REACTION 19, laquelle compte aujourd'hui près de 70 000 adhérents, dont l'objet est notamment d'entreprendre toutes démarches de nature à préserver les libertés fondamentales de ses adhérents, en particulier dans le cadre de « la pandémie » de la Covid-19.

Je me permets de vous adresser le présent courrier au nom de l'Association et de nos 70 000 adhérents qui sont extrêmement inquiets de la dérive autoritaire voire dictatoriale de la France et du glissement progressif de l'ordre constitutionnel vers un état de non-droit.

Vous avez été saisi, le 26 juillet 2021, pour examiner le texte élaboré par la Commission mixte paritaire qui impose différentes mesures considérées par nos adhérents comme étant liberticides et en totale contrariété avec les principes constitutionnels qui régissent la République française.

REACTION 9

Le présent courrier a pour objet de rappeler que vous êtes le dernier bastion de la protection de nos droits et libertés, tels que prévu par le bloc constitutionnel.

La loi soumise à votre appréciation en imposant le passe sanitaire, la vaccination obligatoire pour certaines catégories de personnes, mais aussi une assignation à résidence en dehors de tout contrôle juridictionnel, porte atteinte au principe d'égalité des citoyens devant la loi et aux libertés individuelles et d'aller et venir.

Plus précisément, les dispositions litigieuses prévoient une discrimination fondée sur l'état de santé des personnes en établissant un passe sanitaire et une vaccination obligatoire, qui conduit à ostraciser et priver de libertés certaines personnes en raison de leurs données médicales.

Nos adhérents formulent, en outre, des inquiétudes sur votre capacité à présider le Conseil constitutionnel en toute impartialité et parfait désintérêt, et particulièrement sur les risques d'altération de votre libre appréciation compte tenu des intérêts convergents entre un membre de votre famille et le pouvoir exécutif.

En effet, la société McKinsey dans laquelle votre fils, Victor Fabius, est directeur associé, a été sollicitée par l'exécutif avec l'approbation du Président de la République pour la gestion de la campagne de vaccination, et ce, pour la modique somme de 2 millions d'euros par mois.

Ainsi, les adhérents s'interrogent sur votre capacité à vous prononcer en toute objectivité, impartialité et désintéressement sur une loi qui impose la vaccination obligatoire, **dont la promotion est organisée par une société dans laquelle votre fils est associé.**

Nous pensons que vous êtes dans un conflit d'intérêts certain et que vous devriez démissionner ou du moins vous déporter.



Bien que le Conseil constitutionnel soit un organe collégial, il n'en demeure pas moins que votre voix est prépondérante en cas d'égalité des voix.

Dès lors, les membres de l'Association expriment des doutes quant aux décisions précédemment rendues par le Conseil sous votre présidence, ne censurant pas des textes de lois qui sont pourtant en contradiction avec les principes constitutionnels de notre République.

Il vous revient, Monsieur le Président, de rappeler au pouvoir exécutif et législatif que la loi adoptée par le Parlement doit respecter les principes constitutionnels qui fondent notre état de droit, et nous sommes convaincus que vous n'êtes pas en capacité de le faire en raison de votre conflit d'intérêts.

Nous espérons ainsi que **vous agirez en conséquence et vous déporterez pour l'examen de la saisine en cours du Conseil constitutionnel.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

ASSOCIATION REACTION 19
Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président

N° P. W751256495

REACTION
19

Association Loi 1901